

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du lundi 16 Mars 2009
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

L'an DEUX MILLE NEUF, le SEIZE du mois de MARS à 18H30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 4 Mars 2009.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOCH (jusqu'au point 4-1 inclus et à partir du point 4-3 inclus), DROUIN, WATRIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM (à partir du point 1-2), VOLLE, ARGUELLO, et PIERON.

Membres ayant donné procuration:

M. SERREDSZUM à M. FOURNIER (jusqu'au point 1-1 inclus)

M. SCHWEIZER à M. MATELIC

Absents excusés:

M. HALTER

M. ZIMOCH (pour le point 4-2)

Absent : Néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY et M^{me} D'AMATO.

Le Président ouvre la séance à 18h30 et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de supprimer le point suivant :

2-1- Parc d'Activités Communautaire « Belle-Fontaine »- Mise en place d'un réseau d'éclairage public sur une portion de voie non équipée- Mission de maîtrise d'œuvre- Avenant N°1,

et de rajouter les point ci-dessous :

4-3- Parcs d'activités communautaires « Belle Fontaine » et « Deux rivières » - Marchés d'entretien des espaces verts – Avenant

4-4- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D) – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à l'ordre du jour.

1- LOGEMENT ET CADRE DE VIE

1-1- Présentation de l'observatoire de l'Habitat N°3 par l'AGURAM

Présentation de l'Observatoire de l'Habitat par l'AGURAM.

1-2- DB 2009-11 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de subventions à divers particuliers dans le cadre de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » pour un montant total de 36 950.85 €.

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2-1. DB 2009-12 - Parc d'Activités Communautaire « Champelle »- Aménagement de plates-formes- Mission de maîtrise d'œuvre- Attribution du marché.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec le bureau d'études HUMBERT - 20A Impasse MOLITOR à Amnéville – pour l'aménagement de plates-formes sur le Parc d'activités communautaire « Champelle » à Sainte-Marie-aux-Chênes, sur la base d'un taux de rémunération de 5,15% soit 25 750,00 € HT pour un projet estimé à 500 000,00 € HT.

2-2. DB 2009-13 - Poursuite du partenariat avec le Club Entrepreneurial-Convention.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler, pour l'année 2009, la convention passée avec le « Club entrepreneurial » implanté à JOEUF,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention,
- Et FIXE le montant de la subvention à attribuer à cette association dans le cadre de ce partenariat à 1 000 €.

2-3. DB 2009-14 - Salon de la découverte professionnelle organisé par le bassin d'éducation de la formation (BEF) d'Hayange-Thionville-Rombas- Convention de partenariat.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en place d'un partenariat dans le cadre de la tenue du Salon de la Découverte Professionnelle organisé par le bassin d'éducation et de formation d'Hayange-Thionville-Rombas,
- Et FIXE à 500 € le montant de la subvention à attribuer dans le cadre de ce partenariat et à verser à Madame la Principale du Collège Jacques Monod à Hayange, ordonnatrice des recettes en 2009.

2-4. DB 2009-15 - Plate-forme d'initiative locale des Bassins de Briey-Homécourt- Attribution de la subvention annuelle.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer, au titre de l'année 2008, une subvention de 2400€ à la P.F.I.L. des bassins de Briey-Homécourt, compte tenu des bonnes performances de celle-ci sur l'ensemble de cette année.

3- GESTION DES DECHETS MENAGERS

3-1. DB 2009-16 - Marchés passés avec les sociétés COVED et BARISIEN pour la gestion et l'exploitation des déchèteries- Valorisation des produits collectés- Avenant.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier, les modalités de reprise de certains déchets (article 17 du CCTP et article 8 du CCAP) dans le cadre des marchés passés le 3 Octobre 2005 avec les sociétés BARISIEN et COVED pour la gestion et l'exploitation des déchèteries communautaires,
- DECIDE de passer un avenant aux marchés sus indiqués afin de formaliser ces modifications,
- Et AUTORISE le Président à signer ces avenants.

4- DIVERS

4-1. DB 2009-17 - Projet de territoire- Evaluation- Convention de partenariat avec le Carrefour des Pays Lorrains en vue de la formation des élus.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat à passer avec « Le Carrefour des Pays Lorrains » en vue de l'organisation d'une journée de sensibilisation des élus dans le cadre du projet de territoire et plus particulièrement quant à l'évaluation de ce programme d'actions et à l'élaboration d'un nouveau projet pour les 5 ans à venir.

4-2. DB 2009-18 - Aménagement de l'entrée Ouest d'Amnéville - Passation d'une convention avec la commune en vue de déterminer les modalités de prise en charge financière par la CCPOM

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE dans le cadre de la compétence « Protection et Mise en valeur de l'environnement » de prendre en charge financièrement à hauteur d'un montant maximum de 100 000,00€ HT, les travaux d'aménagement de l'entrée « OUEST » de la Commune d'AMNEVILLE,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer, à cet effet, avec la Commune d'AMNEVILLE.

4-3. DB 2009-19 - Parcs d'activités communautaires « Belle Fontaine » et « Deux rivières » - Marchés d'entretien des espaces verts – Avenant

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la passation d'un avenant au marché d'entretien des espaces verts des PAC Belle Fontaine et Deux Rivières, conclu avec ASSERPRO, afin d'adjoindre une prestation de nettoyage, pour le ramassage des papiers gras, sachets et bouteilles en plastiques et tous détritiques abandonnés, pour les tarifs suivants :

PAC Belle Fontaine : 1.297,73 € HT

PAC Deux Rivières : 633,42 € HT

- Et AUTORISE le Président à signer l'avenant sus visé ainsi que toutes les pièces à intervenir à cet effet.

4-4. DB 2009-20 - Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D) – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER M. DROUIN en qualité de représentant de la CCPOM susceptible d'être nommé au sein du comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées.

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Le Président donne communication des différents tableaux de bords, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 28/02/2009,
- Tableau de bord financier au 28/02/2009,
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 28/02/2009,
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 28/02/2009,
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 28/02/2009,
- Tableau de bord « autorisations d'urbanisme » au 28/02/2009

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 H 50

**Rombas, le 17 Mars 2009
Affiché le 17 Mars 2009
Le Président,**

Lionel Fournier